



**FURNISSEURS**

**ENTREPRISE**

**Nom entreprise :** AXIBIO

**Chiffre d'Affaires (2019) :**  
450 000 € annoncés

**Effectif (2020) :** 8-10

**Pays (siège social) :**  
France

**Site internet :**  
<https://www.axibio.fr/>

**Contact:** 06 37 31 38 52

Pierre-André Galy



## AXIBIO, pour une valorisation des biodéchets qui produit de l'énergie

### CONTEXTE

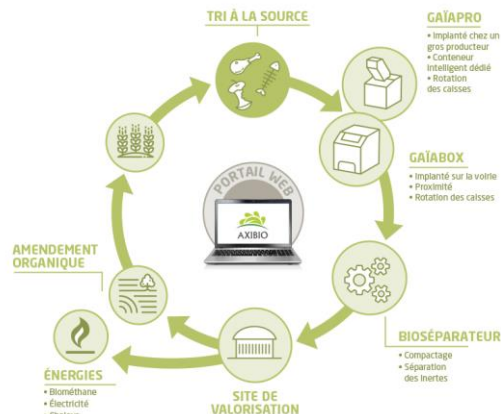
12 millions de tonnes de déchets alimentaires sont générées annuellement en France. Cela constitue un enjeu environnemental et économique.

En 2024, la collecte sélective de ces biodéchets sera obligatoire pour les collectivités locales et les syndicats mixtes de traitement de déchets. Elle sera aussi obligatoire pour tous les restaurateurs, alors que depuis 2016 seuls ceux produisant plus de 10 tonnes par an de biodéchets étaient concernés. Cela permettra de mieux les valoriser, grâce au compostage ou à la méthanisation.

AXIBIO, entreprise créée en 2016, propose justement des solutions pour gérer ces biodéchets.

### OBJECTIFS

- Encourager les circuits courts en valorisant les déchets à proximité de leur lieu de production.
- Aider à respecter la réglementation grâce à des solutions techniques.
- Contribuer à réduire le gaspillage alimentaire en mesurant précisément la quantité de déchets produite et son évolution.
- Participer à la transition énergétique et à l'économie circulaire.
- Être efficace économiquement.



### DÉMARCHE

AXIBIO développe et commercialise des solutions de traitement et de valorisation des biodéchets, à la fois pour les collectivités, la restauration collective et commerciale et les professionnels (supermarchés...).

En effet, les déchets destinés à la méthanisation et au compostage doivent être totalement séparés de ceux non organiques, comme le plastique. Ces derniers pourraient nuire au processus et par la suite contaminer les lieux d'épandage du compost ou du digestat du méthaniseur.

Le tri à la source est la solution privilégiée. AXIBIO propose donc des technologies permettant de corriger les erreurs de tri, qui sont impossibles à éviter.

L'entreprise combine des dispositifs de collecte et des systèmes informatiques. Ainsi, cela permet de garantir la traçabilité des flux et d'informer sur l'énergie et les engrais produits grâce aux déchets organiques collectés. De plus, les documents administratifs et réglementaires, comme le registre des déchets non dangereux, sont dématérialisés et archivés, et les collectes sont planifiées avec cet outil.

AXIBIO propose aux professionnels deux équipements selon la quantité de déchets produite par jour. Les couverts tombés avec les restes alimentaires sont récupérés par un accessoire. Les déchets peuvent être compactés, ce qui permet de réduire de trois fois leur volume et donc les besoins de transport (dans le cas d'un volume suffisant de déchets). Ils sont collectés dans des caisses palettes, qui sont ensuite prises en charge par un transporteur classique et remplacées par des caisses propres, pour éviter les problèmes d'hygiène.

Pour les collectivités, l'entreprise propose deux types de bacs d'apport volontaire où les habitants déposent leurs biodéchets. Ceux-ci sont ensuite envoyés dans un bioséparateur afin d'éliminer les matières non-organiques, puis en centre de méthanisation ou compostage. Le tout est supervisé comme précédemment par une interface web.

Pour en savoir plus

<https://www.environment-magazine.fr/recyclage/article/2019/09/11/125828/biodechets-axibio-lance-une-leeve-fonds-680-000-euros>

<https://fr.linkedin.com/company/axibio>

<https://sowefund.com/projet/74/axibio>

<https://www.facebook.com/axibio>

## FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

- Technologies brevetées.
- Nombreux prix remportés : trophées des services innovants, energized tenerrdis, Rotary du Rueil-Malmaison...
- Réflexion sur l'écosystème dans son ensemble, de la collecte à la valorisation en passant par la bioséparation, avec des solutions matérielles et digitales.

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution de la réglementation française sur le traitement des biodéchets favorisant le développement de l'entreprise.</li><li>• Levée de fonds de 680 000€ en 2019 grâce au financement participatif.</li><li>• Solutions proposées adaptables aux besoins des clients (volume de biodéchets produits, équipement de collecte existant des collectivités...).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre de solutions simples de gestion des biodéchets pour les collectivités et les restaurateurs.</li><li>• Approvisionnement des méthaniseurs et composteurs en matières de bonne qualité.</li><li>• Participation à la production d'engrais de qualité et d'énergie.</li></ul>

*Ce document a été réalisé par les membres d'AgroParisTech Service Etudes.*

